



**DELIBERATION N° 24/027 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ  
DE CORSE AU SEIN DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL  
DES DYNAMIQUES RURALES DE LA CORSE-DU-SUD**

**CHÌ PORTA DESIGNAZIONE DI I RAPRISENTANTI  
DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA À L'OSSERVATORIU DIPARTIMENTALE  
DI E DINAMICHE RURALE DI U PUMONTE**

**SEANCE DU 1ER MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le premier mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 16 février 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Ghjuvan'Santu LE MAO  
M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Saveriu LUCIANI  
Mme Danielle ANTONINI à M. Jean-Marc BORRI  
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI  
Mme Valérie BOZZI à Mme Santa DUVAL  
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Jean-Paul PANZANI  
Mme Françoise CAMPANA à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Muriel FAGNI  
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Georges MELA  
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Sandra MARCHETTI  
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI  
M. Xavier LACOMBE à M. Didier BICCHIERAY  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Michel SAVELLI  
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE

Mme Paula MOSCA à Mme Frédérique DENSARI  
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA  
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Pierre GUIDONI  
M. François SORBA à Mme Véronique ARRIGHI  
Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

**ETAIENT ABSENTES : Mmes**

Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 75,
- VU** le courrier de M. l'Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA DASEN) de la Corse-du-Sud, en date du 8 février 2024,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (58) : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ARTICLE PREMIER :**

**DESIGNE** pour siéger au sein de l'observatoire départemental des dynamiques rurales de la Corse-du-Sud :

- Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
- Mme Chantal PEDINIELLI

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 1er mars 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Maupertuis', with a horizontal line drawn underneath the signature.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 29 FÉVRIER ET 1ER MARS 2024

RAPPORT DE MADAME  
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**DESIGNAZIONE DI I RAPRISENTANTI DI A  
CULLETTIVITÀ DI CORSICA À L'OSSERVATORIU  
DIPARTIMENTALE DI E DINAMICHE RURALE DI U  
PUMONTE**

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA  
COLLECTIVITÉ DE CORSE AU SEIN DE L'OBSERVATOIRE  
DÉPARTEMENTAL DES DYNAMIQUES RURALES DE LA  
CORSE-DU-SUD**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Par délibération n° 23/180 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2023, vous avez procédé à la désignation des représentants de la Collectivité de Corse, pour siéger au sein de l'Observatoire départemental des dynamiques rurales de la Haute-Corse.

Dans le même esprit, je vous informe que, nous avons également été saisis, par courrier en date du 8 février, par M. l'Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale (IA DASEN) de la Corse-du-Sud, aux fins de procéder à la désignation de deux conseillers à l'Assemblée de Corse appelés à siéger au sein de l'Observatoire départemental des dynamiques rurales de Corse-du-Sud.

Cette instance départementale de dialogue, de concertation et de pilotage, créée à l'automne 2023, est co-présidée par le DASEN et le Préfet, et composée d'élus de conseils départementaux, de conseils régionaux, d'associations des maires, de représentants de présidents d'EPCI et d'experts éventuels comme l'INSEE, SSA, CAF...

L'Observatoire a pour but de partager des constats objectifs sur l'état du territoire, notamment sur les évolutions démographiques, de préparer le déploiement d'actions nouvelles dans le cadre d'un projet de territoire qui seront formalisées au sein d'une feuille de route départementale et évaluer les effets de différentes actions.

Il se réunira au moins une fois par an avant la réunion du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) au cours de laquelle sera examinée la carte scolaire, prévue pour cette année le 13 mars 2024.

Aussi, il vous est demandé de procéder aux désignations de deux représentants au sein de cette nouvelle instance départementale de la Corse-du-Sud.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.